

Projet de budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28.2.1956, et du règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son projet de budget pour l'exercice 2018.

2. Commentaire général

L'excédent de charges de ce budget de Fr. 1'817'742.40 contient toutes les dépenses évaluées au plus juste; leur opportunité de réalisation a été examinée au plus près. Les projets qui ne sont pas encore suffisamment élaborés pour figurer dans ce budget feront l'objet de préavis.

Les écarts significatifs sur les charges de fonctionnement sont présentés au chapitre 5 ci-après.

L'excédent de charges prévu de Fr. 1'817'742.40 représente, par rapport au total général des revenus de ce budget de Fr. 29'771'685.60 un pourcentage de dépassement des revenus de 6.10 %.

Du total des charges de ce budget de Fr. 31'589'428.00, la somme de Fr. 17'651'418.00 ne relève pas de la libre décision des autorités de Préverenges, soit 55.87 % du budget; il s'agit de participations cantonale, intercommunales ou réglementaires.

Ainsi, seuls 44.13 % sont "à disposition" de la Municipalité dans ce budget.

De manière à pouvoir maintenir un niveau d'entretien et de services appréciables pour notre communauté, comme pour le budget précédent, il a été fait appel de manière importante à des prélèvements sur des fonds de réserves (Fr. 1'404'055.60 pour 2018 contre Fr. 1'131'472.92 pour 2017).

Toutefois, cet excédent de charges doit être regardé à la lumière des incertitudes qui planent sur les décomptes cantonaux de la péréquation et de la facture sociale, comme au cours des dix dernières années où ces décomptes présentaient des écarts importants avec les acomptes demandés. Cette fois encore, alors que le Canton nous annonce une augmentation de notre participation pour 2018 par rapport à 2017, nous venons d'apprendre que Fr. 800'000.00 vont nous être restitués sur 2016. Ces Fr. 800'000.00 vont ainsi réduire d'autant le déficit de Fr. 964'956.08 prévu au budget 2017. Il faut aussi prendre en considération les bons indicateurs conjoncturels et la prudence dans la prévision des recettes fiscales.

3. Impôts et taxes

Il a été tenu compte du maintien du taux d'impôt communal sur le revenu de 64 %, suite à la décision du Conseil communal du 7 septembre 2017.

Etant donné que le nombre de contribuables n'évolue que peu, que les facturations d'impôts 2017 à ce jour s'approchent des montants prévus au budget de cette même année 2017, décision a été prise, de manière raisonnable, de faire figurer au budget 2018 les mêmes revenus d'impôts qu'au budget de l'année actuelle.

La valeur du point d'impôt communal calculée pour le budget 2018 est d'environ Fr. 240'000.00 (moyenne selon comptes 2011-2016 : Fr. 226'000.00 environ).

4. Péréquation intercommunale, facture sociale et réforme policière

L'alimentation du fonds de péréquation est de 18.81 points d'impôts péréquatifs au budget 2018 (18.59 points au budget 2017). La valeur du point d'impôt péréquatif de Préverenges étant élevée, notre commune participe de manière importante à l'alimentation de ce fonds (voir compte n° 221.3520.0). Ainsi, la part nette de Préverenges à la péréquation intercommunale augmente par rapport au budget précédent, de Fr. 299'056 ou 11.05 %.

La participation à la facture sociale augmente elle aussi par rapport au budget précédent, de Fr. 183'495 ou 4.23 %.

La part de Préverenges à la réforme policière (Police cantonale) augmente également, mais plus légèrement, par rapport au budget précédent, de Fr. 6'781 ou 2.02 %.

Vous trouverez ci-après une comparaison des montants des budgets 2018 et 2017 concernant ces trois différents éléments péréquatifs :

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Différences</u>	<u>en %</u>
Péréquation intercommunale nette : (voir chapitre 221 du budget)	Fr. 3'004'091	Fr. 2'705'035	+ Fr. 299'056	+ 11.05%
Facture sociale : (voir remarque chapitre 720 du budget)	Fr. 4'520'779	Fr. 4'337'284	+ Fr. 183'495	+ 4.23%
<u>Réforme policière (compte 611.3511.0)</u>	<u>Fr. 342'120</u>	<u>Fr. 335'339</u>	+ <u>Fr. 6'781</u>	+ 2.02%
<u>Total net des péréquations :</u>	<u>Fr. 7'866'990</u>	<u>Fr. 7'377'658</u>	+ <u>Fr. 489'332</u>	+ <u>6.63%</u>

5. Comptes de fonctionnement

Les charges ont été calculées par la Municipalité avec beaucoup de rigueur afin de contenir l'augmentation de celles qui relèvent de sa compétence.

Par rapport au budget précédent, les écarts significatifs de charges (plus de Fr. 50'000.00 sans prélèvement de réserves), autres que ceux figurant au chapitre ci-dessus, sont les suivants :

- Augmentation des défalcatons d'impôts et de taxes (+ Fr. 60'200.00) – compte 210.3191.0
- Diminution de l'imputation interne des impôts pour les déchets (./ Fr. 59'120.00) compte 210.3909.0

- Achat de matériel, mobilier, bureaux et étagères pour le nouveau bâtiment de voirie au Trési (+ Fr. 50'000.00) - compte 3503.3114.0
- Amortissement du nouveau bâtiment de voirie au Trési (+ Fr. 51'200.00) - compte 3503.3312.0
- Augmentation des salaires et charges sociales du personnel du service d'entretien des bâtiments (+ Fr. 88'100.00) - comptes 3510.3011.0 à 3510.3050.2
- Abandon, au budget 2018, du montant pour l'amélioration des espaces verts communaux (./ Fr. 150'000.00) - compte 440.3145.4
- Augmentation des salaires et charges sociales du personnel de la Sécurité municipale (+ Fr. 74'000.00) - comptes 610.3011.0 à 610.3050.2
- Augmentation de la participation à Police Région Morges PRM (+ Fr. 75'916.00) compte 611.3521.0
- Augmentation des salaires et charges sociales du personnel de l'UAPE Les Guifettes, suite à l'agrandissement de la structure en août 2017 (+ Fr. 56'110.00) comptes 711.3011.0 à 711.3050.1.

De nombreux commentaires détaillés figurent en regard des comptes dans le fascicule du budget.

6. Autofinancement

Les charges de fonctionnement avec effet financier présentées dans ce budget, soit sans les amortissements, les attributions aux provisions et les imputations internes, augmentent, par rapport à celles du budget précédent, de Fr. + 1'216'199.00, soit + 4.30 %.

Les revenus de fonctionnement avec effet financier, soit sans les prélèvements aux provisions et les imputations internes, augmentent très légèrement, toujours par rapport au budget précédent, de Fr. + 1'690.00, soit + 0.01 %.

Ainsi, la marge d'autofinancement calculée est **négative** de Fr. 1'485'338.00, soit ./ 5.30 % des revenus financiers du compte de fonctionnement (négative de Fr. 270'829.00 au budget 2017).

Rappelons que la marge d'autofinancement représente l'argent généré (si positif) ou utilisé (si négatif) par l'exercice comptable annuel.

Le pourcentage **négatif** de 5.30 % au budget 2018 est très loin de la fourchette désirée par la Municipalité d'un pourcentage positif de 5 à 8 % annuel; ceci afin de permettre à l'avenir, soit de rembourser des emprunts, soit de financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Dans le cas d'un autofinancement négatif, on puise dans les liquidités pour payer les dépenses. S'il n'y a pas assez de liquidités, il faut alors emprunter.

7. Budgets et résultats des années 2000 à 2018

<i>Exercice</i>	<i>Charges budgétées</i> <i>Fr.</i>	<i>Revenus budgétés</i> <i>Fr.</i>	<i>Résultat budgété</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes avant attributions au boucllement</i> <i>Fr.</i>
2000	13'063'230.00	12'960'680.00	- 102'550.00	+ 859'792.14
2001	13'486'465.00	13'236'090.00	- 250'375.00	+ 814'085.58
2002	14'834'840.00	14'196'480.00	- 638'360.00	- 26'375.41
2003	16'938'530.00	16'558'844.00	- 379'686.00	+ 234'853.88
2004	13'539'135.75	13'538'624.00	- 511.75	+ 1'807'053.00
2005	15'043'692.00	14'864'452.00	- 179'240.00	+ 2'296'442.23
2006	15'648'468.00	15'098'657.00	- 549'811.00	+ 1'330'443.46
2007	16'955'960.00	15'597'879.00	- 1'358'081.00	+ 2'061'829.87
2008	17'504'473.00	16'826'215.00	- 678'258.00	+ 2'562'859.21
2009	19'649'036.00	18'625'392.00	- 1'023'644.00	+ 5'047'352.33
2010	20'177'315.00	18'435'502.00	- 1'741'813.00	+ 2'946'709.38
2011	21'522'598.00	19'064'963.00	- 2'457'635.00	+ 250'129.72
2012	23'411'904.00	22'785'534.00	- 626'370.00	+ 1'462'486.64
2013	27'040'579.00	26'169'383.00	- 871'196.00	+ 235'131.29
2014	28'859'354.00	28'662'137.00	- 197'217.00	+ 2'502'210.48
2015	30'342'443.65	29'624'505.30	- 717'938.35	- 590'012.85
2016	31'649'557.00	30'025'216.00	- 1'624'341.00	+ 142'702.62
2017	30'525'489.00	29'560'532.92	- 964'956.08	
2018	31'589'428.00	29'771'685.60	- 1'817'742.40	

8. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance du budget de la bourse communale de Préverenges, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- ◆ vu le préavis de la Municipalité n° 7/17 du 19 octobre 2017,
- ◆ oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- ◆ considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2018, tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

Préverenges, le 19 octobre 2017/JA/AV